



EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 19

Représentés : 4

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 15 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni à la Maison des associations André Héry, sous la présidence de madame le Maire, Josette SIMON.

Étaient présents : Josette SIMON, Richard APPERT, Françoise PRUNIER, Joël TEMPERTON, Agnès QUIRION, Jean-François GABALA Catherine HOJNACKI, Maxime FERAY, Stéphane HERSANT, Aurélie ROGER, Didier VANCAEYZEELE, Martine LEMERCIER, Chantal VANDAMME, Benoît CARMAN, Roselyne AMY, Chrystèle BRISMONTIER, Valérie DELASSUS, Jean-Paul BÉTOUS, Fabienne JOLLY

Étaient excusés représentés : Audrey GAMBARO par Maxime FERAY, Jérôme DELAHAYE par Jean-François GABALA, Aurélie LEMERCIER par Jean-Paul BETOUS, Benoît GATINET par Fabienne JOLLY

Était excusé :

Étaient absents : Thierry MUSTIÈRE, Frédéric VIEL, Jean-Pierre DENIS, Thérèse LEMARESQUIER

Secrétaire de séance : Fabienne JOLLY

D02 - Approbation du rapport d'activité 2021 de la SLP CinéSeine

Rapporteur : Jean-François Gabala, adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L.1531-1 et suivants,

Vu les statuts de la société publique locale Ciné-Seine,

Considérant le rapport annuel 2021 présenté en séance et annexé à la convocation,

Les statuts de la Société Publique Locale CinéSeine définissent les éléments de communication à transmettre à ses collectivités actionnaires.

L'article 29 concerne le contrôle exercé par les collectivités, analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. L'article 30 précise que les mandataires sociaux de Caux Seine Développement doivent présenter, au minimum une fois par an, à leurs membres un rapport sur la situation de la société.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le rapport d'activité 2021 de la SPL CinéSeine, tel qu'annexé à la présente,
- d'autoriser madame le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Josette SIMON



Le secrétaire,
Fabienne JOLLY